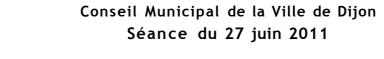
Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706044-DE
Date de signature : 04/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M.

BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS)
Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER

(pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Association Dijon Bourgogne Handball - Saison 2010-2011 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 11 janvier 2011 - Avenant n°1

Mme GARRET, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé les termes du projet de convention définissant, pour la saison 2010-2011, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de l'association Dijon Bourgogne Handball. La convention définitive a été signée le 11 janvier 2011.

Les différentes actions conduites par l'association, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 15 000 €, qui viendra s'ajouter à la subvention de 70 000 € qui lui a déjà été attribuée.

44

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°1 à la convention du 11 janvier 2011, reprenant ces aides et redéfinissant les missions d'intérêt général, est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 15 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, pour la saison 2010-2011, au titre de ses missions d'intérêt général;
- 2 approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 11 janvier 2011 passée entre la Ville et l'association Dijon Bourgogne Handball, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application;
- 4 dire que le montant du soutien financier qui sera accordé à l'association Dijon Bourgogne Handball sera prélevé sur le budget de l'exercice 2011.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ